

PERFORMANCE DES ACHATS : APPROFONDISSEMENT DE L'ORDONNANCE DU 23 JUILLET 2015 ET ACCORDS-CADRES

L'ordonnance du 23 juillet 2015 prévoit de nouvelles procédures, des confirmations de pratiques issues de la jurisprudence et des bonnes pratiques de l'achat. L'évolution des pratiques professionnelles demande une mise en œuvre sécurisée, compte tenu des subtilités prévues par le texte.

Aussi cette formation présente les possibles mise en application dans une optique de performance maximale.

Cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi la formation « les fondamentaux de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ».

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances fines sur l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016
- Analyser les éléments de sécurisation rigoureuse de l'acte d'achat dans le cadre de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016
- Maîtriser la conception et la rédaction des accords-cadres et des marchés subséquents dans le cadre de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016

CONTENU

L'élaboration du DCE (dossier de consultations entreprises)

Le cahier des charges :

- la structure du cahier des charges de l'appel d'offres et du MAPA (maché à procédure adaptée)
- la structure du cahier des charges de l'accord-cadre

Le règlement de consultation et la pondération des critères de choix

L'aide juridique à l'optimisation des achats :

- les marchés multi attributaires et mono attributaire
- les variantes
- les options
- l'accord-cadre et les marchés subséquents

L'analyse et la sélection des candidatures

Les conditions de recevabilité des candidatures

Les documents exigibles des candidats

L'examen des garanties techniques et financières

Les tests des produits

Le choix de la meilleure offre

L'analyse des offres

Le classement des offres et le choix du titulaire

La rédaction du rapport de présentation

La prévention des litiges et l'information des candidats évincés

L'information des candidats non retenus

La communication des motifs de rejet de l'offre

Les documents communicables aux candidats évincés

Le risque de référé précontractuel

<p>Session 1 26 janvier 2017</p> <p>Session 2 29 septembre 2017</p> <p>Paris</p> <p>316 € par personne</p> <p>1 jour</p> <p>01 53 98 95 03</p> <p>formation@fehap.fr</p>	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

Prérequis

Connaissance des fondamentaux de l'ordonnance du 23 juillet 2015

PUBLICS

Personnes ayant la charge opérationnelle des achats :

- Acheteurs
- Responsables achats
- Directeurs achats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports jurisprudentiels et méthodologiques
- exercices pratiques
- analyse des risques

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans les marchés
- Responsable dispositif achats FEHAP